

DEFINITION

L'orthophoniste est un professionnel de santé spécialisé dans la prévention, le dépistage, l'évaluation, et le traitement des troubles de la communication orale et écrite. Il intervient auprès des patients de tous âges (du nourrisson à la personne âgée) pour diagnostiquer et traiter les difficultés du langage oral et écrit, de la cognition mathématique, de la voix, de la fluence et des fonctions oro-myo-faciales.

FORMATION

Certificat de capacité d'orthophoniste (Bac+5). La formation s'étend sur 5 ans (niveau Master) et se déroule dans les centres de formation universitaires en orthophonie (CFUO) intégrés dans les facultés de médecine. Il est possible de poursuivre en doctorat après le diplôme. Les orthophonistes peuvent mettre à jour leurs connaissances et leurs pratiques par le biais de formations continues.

MISSIONS PRINCIPALES

❖ Evaluation des Troubles

- Réaliser un bilan orthophonique :
Entretien avec le patient (et sa famille)
Evaluation des capacités et des déficits
- Poser un diagnostic
- Proposer une prise en charge (avec projet thérapeutique) ou pas de prise en charge
- Prise en charge individuelle ou en groupe, voire au domicile du patient

❖ Prévention et Information

- Informer, prévenir et conseiller le patient et l'entourage proche
- Accompagner le patient et l'entourage proche pour améliorer ou maintenir les capacités de communication du patient
- Bilan de prévention et d'accompagnement parental

❖ Collaboration Multidisciplinaire

- Transmission du compte-rendu de bilan au médecin prescripteur
- Echanges avec les professionnels de santé intervenant auprès du patient pour assurer une prise en charge coordonnée

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

En libéral (cabinet individuel, mono-professionnel ou pluri-professionnel), salariat (hôpital, ESMS) ou en exercice mixte

PRISE EN CHARGE

En libéral, les séances d'orthophonie sont remboursées à 60% du tarif conventionné par l'Assurance Maladie. Reste à charge par la mutuelle.